

OBJECTIF RÉUSSITE AVEC LE PRÊT CRÉATION FRANCHISE À 0%⁽¹⁾

+X

**BANQUE
POPULAIRE**



la réussite est en vous



(1) Plafonné à 25 000€, sous réserve de souscription d'un prêt au moins égal au prêt à 0% et de la domiciliation des flux chez Banque Populaire. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire et la SOCAMA. Ce financement est rendu possible grâce au soutien de la garantie de l'Union européenne octroyée par COSME et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et ce dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe. Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en œuvre d'investissements productifs dans l'Union européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements.

UN FINANCEMENT EXCLUSIF POUR S'INSTALLER EN FRANCHISE



AVEC UN RECOURS LIMITÉ
AUX GARANTIES PERSONNELLES⁽¹⁾



À 0%,
JUSQU'À 25 000 €⁽¹⁾

QUAND ?

Une première ou nouvelle installation ou une reprise en franchise (commission-affiliation, coopérative, concession ou licence de marque).

POURQUOI ?

Financer le droit d'entrée à l'enseigne, y compris la formation initiale, et toutes dépenses liées à l'installation.

COMBIEN ?

Le montant du prêt à 0% est plafonné à 25 000€ et sous réserve de souscription d'un prêt complémentaire au moins égal au prêt à 0%⁽¹⁾.

COMMENT ?

Avec un recours limité aux garanties personnelles⁽¹⁾, en domiciliant vos flux chez Banque Populaire (encaissements domiciliés chez Banque Populaire). 100% du prêt garanti par la Socama, dont 50% contre-garanti par le FEI (Fonds européen d'investissement) dans le cadre du Prêt Socama Création⁽¹⁾.



Prenez dès maintenant rendez-vous avec un conseiller.

31% des Français aimeraient créer leur entreprise*

38% d'entre eux envisagent de le faire en franchise*



(1) Sous réserve de souscription d'un prêt au moins égal au prêt à 0% et de la domiciliation des flux chez Banque Populaire. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire et la SOCAMA. Ce financement est rendu possible grâce au soutien de la garantie de l'Union européenne octroyée par COSME et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et ce dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe. Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en œuvre d'investissements productifs dans l'Union européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements. *Source : 16^e enquête annuelle de la franchise Banque Populaire/FFF.